



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

**Commission d'Appel « Affaires Générales »
Du Vendredi 18 mars 2022**

Président : MR Nicolas MOREAU

Membres : MM. Eric FRELING - Michel CORNIAUX

- 1) Appel de l'Ent SEQUEHART FONSSOMME LEVERGIE à une décision de la commission juridique du 22 février 2022 publiée le 25 février 2022 sur le site officiel du District. Rencontre FC VAUX ANDIGNY 2 – ES SEQUEHART du 13 février 2022 comptant pour le challenge Alain LENOIR.**

« Appel suite à la décision de la commission juridique de déclarer la réclamation insuffisamment motivée. »

Pour l'Ent SEQUEHART FONSSOMME LEVERGIE :

Monsieur EUSTACHE Joel - Président licence N° 2410038644

Jugeant en appel et en deuxième instance,

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non-membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

La parole est donnée aux représentants de l'Ent SEQUEHART FONSSOMME LEVERGIE interjetant appel :

La commission juridique a statué en considérant la réclamation insuffisamment motivée et nous contestons cette décision. Nous considérons que la confirmation de la réclamation est suffisamment motivée.

Le président de la commission d'appel affaire générale demande au représentant de l'Ent SEQUEHART FONSSOMME LEVERGIE s'ils souhaitent apporter d'autres éléments à la commission.

Le représentant de l'Ent SEQUEHART FONSSOMME LEVERGIE n'a rien de plus à ajouter sur ce dossier et a eu la parole en dernier.

La commission :

La commission d'appel infirme la décision de la commission juridique. La réserve d'après match du 13 février est suffisamment motivée et confirmée le 14 février 2022 par mail sur le fondement de l'article 13 du règlement des coupes séniors du district Aisne.

Constata la participation de 4 joueurs de la rencontre du 30 janvier 2022 sur la feuille de match du 13 février 2022 pour aucun autorisé.

La commission donne match perdu au FC Vaux Andigny B pour en attribuer le bénéfice à l'ES Sequehart sur le score de 3 à 0. L'ES Sequehart est qualifié pour le prochain tour du challenge Alain LENOIR.

La présente décision peut être frappée d'appel auprès de la commission régionale d'appel affaires générales de la Ligue de Football des Hauts de France : mail llavoisier@lfhf.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

Le Président : Nicolas MOREAU

Le Secrétaire : Eric FRELING